



Valérie **PERRIN**, déléguée académique  
Maud **RENAUD**, déléguée académique adjointe  
Gwénaëlle **LEBORGNE**, secrétaire

## BILAN DES ATELIERS

### Journées de formation

## REFERENTS CULTURE

### LES JOURNEES REFERENTS CULTURE 2017 : LIEUX ET DATES

- 13 novembre : référents culture de l'Ain, au lycée Xavier Bichat et au Musée de la Résistance et de la déportation, à Nantua ;
- 20 novembre : référents culture des lycées de la Métropole de Lyon, à l'Institut Lumière ;
- 23 novembre : référents culture de la Loire, à la Maison de la Culture – Site Le Corbusier, à Firminy ;
- 27 novembre : référents culture du Nouveau Rhône, au CAUE Rhône métropole ;
- 4 décembre : référents culture des collèges de la Métropole de Lyon, Planétarium de Vaulx-en-Velin

### LA COMMUNICATION DU REFERENT CULTURE

*Comment faire connaître sa mission de référent culture et communiquer dans l'établissement et sur le territoire ?*

#### A l'interne

- Se faire connaître en prenant la parole au moment :
  - de la journée de pré-rentrée
  - des conseils d'enseignement
  - des conseils pédagogique
  - des conseils d'administration
  - de la journée portes ouvertes de l'établissement (avec des photos, films...)
  - de rendez-vous avec le chef d'établissement
- Se faire connaître par voie électronique ou par communication papier :
  - en utilisant une signature « électronique faisant apparaître « référent culture »
  - en inscrivant dans l'objet du mail « mission référent culture »
  - en obtenant la liste de diffusion des professeurs de l'établissement
  - en envoyant des mails ciblés aux enseignants en fonction des disciplines
  - en accrochant une affiche « référent culture » en salle des professeurs
  - en déposant un courrier dans le casier des professeurs
- Communiquer en établissant des espaces réservés à l'affichage culturel :
  - par des panneaux d'affichage pour les professeurs et pour les élèves
  - en ouvrant un onglet sur le site de l'établissement scolaire
  - sur l'ENT
  - sur le site de la DAAC

#### ADRESSE DU SITE

Site Hénon-Lassalle  
Bâtiment H, rez-de-chaussée  
47, rue Philippe de Lassalle  
69004 LYON

#### ADRESSE POSTALE

Rectorat de Lyon  
92, rue de Marseille  
BP 7227  
69354 LYON CEDEX 07

Tél. 04.72.80.64.41  
Mél. daac@ac-lyon.fr

## A l'externe

- Rencontrer les partenaires pour devenir leur interlocuteur privilégié, et établir des liens :
  - avec les structures culturelles du territoire, en assistant aux présentations de saison
  - avec des collègues des autres établissements du secteur

## LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

*Comment contribuer à la mise en place du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle en lien avec le volet culturel de l'établissement ? comment faire un état des lieux du PEAC ? le bilan du référent culture.*

- Travailler en concertation avec des interlocuteurs privilégiés au sein de l'établissement et hors de l'établissement :
  - le chef d'établissement
  - le gestionnaire
  - les conseillers principaux d'éducation
  - les chargés de mission de la DAAC (arts visuels, cinéma, théâtre...)
  - les professeurs relais de la DAAC (voir le site de la DAAC)
  - les chargés de mission pour l'action culturelle dans les départements (voir le site de la DAAC)
- Disposer d'un outil de visualisation du Parcours d'Éducation Artistique et culturelle qui fasse apparaître :
  - les différents domaines artistiques mobilisés par les projets ;
  - les classes (ou niveaux de classe) impliquées dans un projet d'éducation artistique et culturelle.
  - les partenaires sollicités par ces projets ;
  - les financements engagés dans ces projets (même si certains projets d'EAC peuvent être conduits sans financements extérieurs).

Cet outil permet de faire apparaître les domaines artistiques éventuellement sous représentés, les niveaux ou les classes ne bénéficiant pas de projet d'éducation artistique et culturelle, afin d'en tenir compte les années suivantes pour corriger ces déséquilibres... D'année en année, cet outil contribue ainsi à construire le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle, afin d'atteindre l'objectif de 100% d'élèves en Education Artistique et Culturelle.

- ➔ Le parcours peut être dans un premier temps modeste, mais il ne peut se contenter d'être une succession d'actions sans liens entre elles.
- ➔ Le référent culture n'a pas vocation à rédiger les projets EAC de ses collègues. En revanche, il peut les conseiller.